

RAPPORT N°3
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2026

Présents : Isabelle BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Alain BUDAÏ, Angélique DE BELLIS, Ludovic GUILLIER, Amélie JOLY, Philippe MILLIAND, Marine PIAINTONI, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Martine DECHAUD (procuration à Philippe MILLIAND), François DUHOUX (procuration à Alexandre SORNAY), Catherine LOUBET (procuration à Alain BUDAÏ), Isabelle PETIT (procuration à Jean-Maurice VENTURINI)

La séance débute à 19H43. M. MILLIAND est désigné secrétaire de séance.

1) – Actualités

M. Budaï fait le point sur l'avancement des travaux de l'école. La réception des travaux a eu lieu le 23 juin 2026 avec réserves notamment pour des défauts de peinture et autres travaux de menuiserie. Les travaux d'achèvement de la cour reprendront fin juillet après l'alsh. Des plans d'évacuation et des extincteurs doivent également être mis en place.

La réfection de la route de Jacob-Bellecombette et du Mapas a été réalisée. Les travaux sur la route de l'Evêque ne sont pas encore terminés et les nids de poule sont à faire aux Fourches.

M. Bourgeois confirme que l'entreprise SERTPR a bien réalisé la cunette à l'Evêque mais laissé une grille non scellée.

Mme Piantoni donne compte-rendu du conseil d'école du 16 juin 2026. Les enseignantes sont satisfaites des travaux d'extension. Cela permettra d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Le conseil a modifié le règlement intérieur de l'école. Parmi les modifications, ajout de l'interdiction des montres connectées au poignet. Les institutrices ont constaté des problèmes de comportement des élèves lors des sorties scolaires. C'est pourquoi elles ne programment plus de voyages scolaires. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée sont de 98 (moins 20 élèves par rapport à l'année précédente). La 5^{ème} classe est maintenue cette année mais pourrait disparaître avec une baisse continue du nombre d'enfants.

Pour les tarifs périscolaires, les parents ont demandé d'avoir accès aux comptes et au budget de la mairie. Un mail d'explication du tarif du repas sera envoyé aux parents délégués. Une famille s'est également plainte que leur enfant ne mangeait pas à sa faim. La responsable de l'alsh a indiqué que du supplément était souvent proposé aux enfants.

M. Milliand indique que les finales du 6 juin 2026 de la coupe de Savoie de football féminines et vétérans se sont bien déroulées. Elles ont drainé beaucoup de monde

et l'entente Val d'Hyères a fait 11 000 € de chiffre d'affaires à la buvette. Les joueurs de Cognin ont toutefois lancé quelques tirs de mortier et la sono était un peu forte. Dans l'ensemble, cela s'est bien passé malgré une plainte d'un riverain pour le bruit.

Les diots/patates du 13 juin organisés par l'ACCA ont permis de renflouer cette association. Bonne animation pour la commune.

M. Venturini rapporte les plaintes de riverains concernant le bruit venant de l'établissement les Saint-Pères lors de leurs événements notamment la musique. M. Sornay indique qu'au Château Servolex, un limiteur de son est programmé à chaque location. La municipalité va recevoir les Saint-Pères pour aborder ce problème et celui des feux d'artifice. Celui du 25 juin 2026 a été annulé par l'artificier sur demande de M. Laurençot à cause de la sécheresse et des risques d'incendie. Un projet d'arrêté est en cours sur ces sujets.

M. Milliand rappelle que les bénévoles du CCAS vont régulièrement visiter les personnes âgées isolées de la commune. Ils sont d'autant plus vigilants en cette période de canicule. Malgré cela, une personne s'est sentie délaissée. M. Milliand a échangé avec elle.

2) – PV du Conseil du 26 mai 2026

Le PV du Conseil est adopté à l'unanimité.

3) Vote des tarifs et règlement de l'ALSH 2026/2027

Mme Piantoni indique que la municipalité n'a pas désiré modifier les tarifs de l'année dernière. Le règlement alsh a été modifié pour tenir compte des nouveaux délais de commande des repas imposés par le fournisseur Leztroy. M. Guillier demande à changer l'adresse du siège social de la société Leztroy à La Roche sur Foron par l'adresse de confection des repas à Serrières en Chautagne.

Elle indique que des parents se sont plaints du prix élevé du repas. Elle précise que dans le prix du repas est incluse la garderie du midi contrairement à d'autres communes qui la font payer en plus.

M. Sornay indique que les repas fournis par Leztroy sont de bonne qualité par rapport aux anciens prestataires avec qui la commune avait contracté. Mme De Bellis ajoute que sa fille rentrée au collège a vu la qualité du repas baisser par rapport à celui fourni à l'école de Montagnole.

Les tarifs inchangés et le règlement modifié sont adoptés à l'unanimité.

4) Modification de la redevance pour les commerces ambulants

M. Milliand indique que la municipalité désire adapter les tarifs des commerçants ambulants à la périodicité d'installation sous le préau de la mairie. Il ne faut pas décourager les intervenants s'ils viennent peu de fois dans le mois.

En effet, la maraichère vient deux fois par mois et le vendeur de miel une fois par mois.

Le vendeur de pain est là toutes les semaines donc son tarif reste le même : 180 € par an.

Il propose le tarif de 120 € par an pour une occupation toutes les deux semaines et 60 € par an pour une occupation tous les mois.

Le tarif d'occupation sur le parking du cimetière n'est pas modifié et demeure à 30 € par mois soit 360 € par an.
Le Conseil vote ces tarifs à l'unanimité.

5) Questions diverses

- M. Venturini fait lecture du courrier de l'ARS qui demande la désignation de référents pour le moustique tigre. Leur mission sera de visiter les espaces de la commune colonisés par cet insecte, définir une stratégie de lutte et favoriser l'implication de tous les acteurs dans cette lutte. L'élue référent désigné est Mme Isabelle Blanc.
- Le repas du Conseil aura lieu le samedi 5 septembre à 12H.
- Les années en 6 se dérouleront le vendredi 18 septembre 2026. L'animation n'est pas encore définie. M. Venturini émet l'hypothèse d'acheter un drone pour filmer les événements organisés par la mairie.
- L'inauguration de l'école aura lieu le samedi 26 septembre.
- Mmes De Bellis et Joly font le compte-rendu de la réunion d'élection du bureau au Parc de Chartreuse. Mme Wolff a été élue présidente. Les stands étaient intéressants et sur différents thèmes : l'école, la forêt, l'agriculture, le loup ... Le parc propose des panneaux informatifs à destination des randonneurs afin qu'ils respectent les espaces agricoles.
- Mmes De Bellis, Joly et Loubet ont participé aux rencontres intercommunales à Grand Chambery. L'EPCI propose des interventions dans les écoles par un berger pour sensibiliser les enfants aux comportements à adopter à la campagne. Les enfants peuvent également être invités à visiter un agriculteur ou un éleveur pour comprendre son métier.
- M. Bourgeois indique que les portails présents sur les chemins pédestres ne se ferment plus. Il faut reprendre ces ouvrages en creusant des fondations pour tenir les poteaux. Il faudrait également installer deux portillons à l'entrée et à la sortie du champ dans la continuité du chemin du Pas. Amélie Joly propose de créer un groupe pour l'entretien des chemins. Information à passer dans le Montagn'infos.

Angélique De Bellis demande si la commune pourrait réhabiliter certains chemins qui ont été abandonnés. M. Budaï n'est pas contre mais cela pose des difficultés quand des portions de sentiers passent sur des terrains privés. Il faut réunir les parties et travailler sur les alignements des tracés.

- Mme Piantoni demande que le code d'accès de l'entrée principale de l'école soit modifié car tous les élèves le connaissent.

Fait à Montagnole,
Le 6 octobre 2026

Le secrétaire de séance
Philippe MILLIAND



Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 22 septembre 2026 et affiché le - 7 OCT. 2026